



## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2020-31

Nature de l'acte :  
3.3 - Locations

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

Le 27 août 2020 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 14/08/2020, se sont réunis en session ordinaire à la salle communale de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents :** Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Jean-Louis VUICHARD, Arnaud VUICHARD, François CEMAT, Patrick VEYRET, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD.

**Procuration :** M. Maxime MUGNIER donne procuration à Mme Béatrice FOL.  
M. Grégory FOL donne procuration à M. Sébastien DESBIEZ-PIAT.

**Secrétaire de séance :** Vanessa DUVAL.

### 01 – TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS COMMERCIALES

**Madame le Maire** expose à l'assemblée que certains commerçants occupent le domaine public plusieurs fois par semaine en dehors du marché hebdomadaire du vendredi. Par souci d'équité, elle propose au Conseil Municipal de modifier le tarif d'occupation du domaine public.

Vu la délibération N°2016-02 en date du 28 janvier 2016 fixant à 50 €/an les tarifs d'occupation du domaine public à des fins commerciales,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques pris par Ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 et notamment ses articles L2121-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques consacre le principe selon lequel toute occupation ou utilisation du domaine public, quel qu'en soit le propriétaire, donne lieu au paiement d'une redevance et que l'occupation privative du domaine public des Communes est ainsi soumise à un principe général de non-gratuité ;

Considérant en conséquence, qu'un commerçant qui occupe le domaine public doit obligatoirement s'acquitter d'une redevance et que le montant de ces redevances est fixé par le conseil municipal en fonction de la valeur locative du bien occupé et de l'avantage spécifique procuré par la jouissance du domaine public communal ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité ;

**Article 1 :** Fixe les tarifs d'occupation du domaine public à des fins commerciales de la façon suivante :

- 1 occupation hebdomadaire = 50 € / an
- 2 occupations hebdomadaires = 100 €/an

**Article 2 :** Précise que les autorisations d'occupation du domaine public communal à des fins commerciales devront faire l'objet d'une autorisation expresse de l'autorité administrative. Les autorisations sont accordées à titre précaire et révocable et sont personnelles et incessibles.

Les signatures suivent au registre

<u>Mesures de publicité :</u>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 02/03/2020
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 04/03/2020
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 04/03/2020
	Le Maire,
	
	Béatrice FOL

Le Maire,



Béatrice FOL



## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2020-32

Nature de l'acte :  
5.3 - Désignation des représentants

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

Le 27 août 2020 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 14/08/2020, se sont réunis en session ordinaire à la salle communale de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents :** Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Jean-Louis VUICHARD, Arnaud VUICHARD, François CESMAT, Patrick VEYRET, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD.

**Procuration :** M. Maxime MUGNIER donne procuration à Mme Béatrice FOL.  
M. Grégory FOL donne procuration à M. Sébastien DESBIEZ-PIAT.

**Secrétaire de séance :** Vanessa DUVAL.

### 02 – Désignation d'un référent sécurité routière

Madame le Maire expose à l'assemblée que, afin d'aider la commune à prendre en compte les enjeux de la sécurité routière, la Direction Départementale du Territoire de Haute-Savoie (DDT 74) propose de désigner au sein du Conseil Municipal un élu référent sécurité routière.

De par sa posture transversale au sein du conseil Municipal, l'élu référent sécurité routière :

- Constitue le correspondant privilégié des services de l'Etat et les acteurs locaux,
- Diffuse les informations relatives à la sécurité routière,
- Contribue à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets portés par la commune ou l'intercommunalité,
- Pilote ou participe aux actions de prévention menées sur le territoire de la commune ;
- Participe à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après délibération, à l'unanimité ;

**Article Unique :** Désigne Mme Ingrid LAVOREL, élue référente sécurité routière.

*Les signatures suivent au registre*

Mesures de publicité :

Télétransmise le 02/02/2020.

Affichée le 02/02/2020

Certifiée exécutoire le 02/02/2020

Le Maire,

Béatrice FOL



Le Maire,

Béatrice FOL







## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2020-33

Nature de l'acte :  
5.7 - Intercommunalité

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

Le 27 août 2020 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 14/08/2020, se sont réunis en session ordinaire à la salle communale de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Jean-Louis VUICHARD, Arnaud VUICHARD, François CESMAT, Patrick VEYRET, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD.

**Procurations** : M. Maxime MUGNIER donne procuration à Mme Béatrice FOL.  
M. Grégory FOL donne procuration à M. Sébastien DESBIEZ-PIAT.

**Secrétaire de séance** : Vanessa DUVAL.

### 03 – Communauté de Communes du Genevois

#### Désignation de représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame le Maire expose à l'assemblée que, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée par délibération du Conseil Communautaire en date du 21 juillet 2020. Elle a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux, désignés par leur conseil municipal

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après délibération, à l'unanimité ;

**Article Unique** : Désigne Mme Béatrice FOL pour représenter la commune de Savigny au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Les signatures suivent au registre

<i>Mesures de publicité :</i>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 02/03/2020
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 04/03/2020
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 04/03/2020
	Le Maire,
	Béatrice FOL



Le Maire,



Béatrice FOL





## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2020-34

Nature de l'acte :  
5.7 - Intercommunalité

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

Le 27 août 2020 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 14/08/2020, se sont réunis en session ordinaire à la salle communale de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents :** Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Jean-Louis VUICHARD, Arnaud VUICHARD, François CESMAT, Patrick VEYRET, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD.

**Procurations :** M. Maxime MUGNIER donne procuration à Mme Béatrice FOL.  
M. Grégory FOL donne procuration à M. Sébastien DESBIEZ-PIAT.

**Secrétaire de séance :** Vanessa DUVAL.

### 04 — Communauté de Communes du Genevois (CCG)

#### Désignation de représentants à la commission intercommunale des impôts directs (CCID)

Madame le Maire expose à l'assemblée que, Le Conseil Communautaire, par délibération en date du 21 juillet a créé une commission intercommunale des impôts directs (CCID). Elle précise que cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation. La CCID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

La CCG doit fournir aux services des impôts une liste de membres potentiels de la CCID. Le Conseil Municipal doit désigner 2 commissaires.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après délibération, à l'unanimité ;

**Article Unique :** Désigne Monsieur Pascal LOUBIER et Mme Ingrid LAVOREL, commissaires de la commission intercommunale des impôts directs.

*Les signatures suivent au registre*

#### Mesures de publicité :

Télétransmise le 02/03/2020

Affichée le 04/03/2020

Certifiée exécutoire le 04/03/2020

Le Maire,

Béatrice FOL

Le Maire,



Béatrice FOL





## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2020-35

Nature de l'acte :  
5.7 - Intercommunalité

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

Le 27 août 2020 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 14/08/2020, se sont réunis en session ordinaire à la salle communale de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Jean-Louis VUICHARD, Arnaud VUICHARD, François CESMAT, Patrick VEYRET, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD.

**Procuration** : M. Maxime MUGNIER donne procuration à Mme Béatrice FOL.  
M. Grégory FOL donne procuration à M. Sébastien DESBIEZ-PIAT.

**Secrétaire de séance** : Vanessa DUVAL.

### 05 – Communauté de Communes du Genevois (CCG)

#### *Désignation de représentants à la commission intercommunale pour l'accessibilité*

Madame le Maire expose à l'assemblée que, le Conseil Communautaire par délibération en date du 21 juillet a créé une commission intercommunale pour l'accessibilité. Cette Commission est consultative. Elle dresse un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles. Elle établit un rapport annuel sur l'état de l'accessibilité sur son territoire. Elle est force de proposition afin d'améliorer l'accessibilité de l'existant.

Il est demandé à chaque commune de proposer par délibération un titulaire et un suppléant, parmi les conseillers communautaires ou municipaux.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après délibération, à l'unanimité ;

**Article Unique** : Désigne Monsieur Jean-Louis VUICHARD, membre titulaire et Mme Ingrid LAVOREL, membre suppléante pour représenter la commune de Savigny au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité.

*Les signatures suivent au registre*

*Mesures de publicité :*

- Télétransmise le 02/03/2020.
- Affichée le 04/03/2020

Certifiée exécutoire le 04/03/2020

Le Maire,

Béatrice FOL



Le Maire,

Béatrice FOL



